



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Institut se constitue partie civile dans une affaire de revenge porn

Bruxelles, le 10 octobre 2022 - Un homme a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel d'Anvers pour répondre à des accusations, entre autres, de diffusion non consensuelle d'images à caractère sexuel, d'extorsion, de harcèlement, de viol et d'atteinte à l'intégrité sexuelle. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes soutient les victimes.

L'homme a contacté plusieurs femmes grâce à un faux profil sur Tinder et Snapchat. Il aurait trompé et extorqué plusieurs femmes en vue d'obtenir des images à caractère sexuel. Une fois en possession des images, il a menacé de les diffuser dans le but d'obtenir des images plus explicites encore.

Le parquet a décidé de convoquer l'homme devant le tribunal correctionnel. Les chefs d'accusation sont les suivants : diffusion non consensuelle d'images à caractère sexuel, extorsion, harcèlement, viol, atteinte à l'intégrité sexuelle et faux en informatique. Le parquet a identifié plus de vingt victimes, dont certaines se sont portées parties civiles, avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

La (menace de) diffusion non consensuelle d'images à caractère sexuel est une problématique courante. Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'Institut est compétent pour assister les victimes de ces actes. Les victimes peuvent trouver des informations sur le site web de l'Institut, qui propose aussi un manuel expliquant comment supprimer les images sur internet. Les victimes peuvent également contacter l'Institut pour obtenir un soutien juridique.

Tant que la procédure est en cours, l'Institut ne souhaite pas s'exprimer dans la presse, afin de préserver la sérénité du procès.